

Hautes Terres Communauté

Le 02 octobre 2025

Envoyé en préfecture le 02/10/2025 Reçu en préfecture le 02/10/2025

Publié le 02/10/2025

ID: 015-200066637-20251002-2025_DPRSDT_289-AR

DECISION PRESIDENT N°2025-DPRSDT-289

2.3 - Droit de préemption urbain

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

Le Président de Hautes Terres Communauté

Objet : Décision expresse de refus d'exercer le droit de préemption urbain – DIA.015.101.25.0017 – Laveissière

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de Hautes Terres Communauté et notamment sa compétence « plan local d'urbanisme, document en tenant lieu et carte communale » ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment l'article L. 211-1 à L. 211-7 et R. 213-4 à D. 213-13-4;

Vu la délibération n°2021CC-191 du Conseil communautaire en date du 04 octobre 2021 portant exercice du droit de préemption urbain ;

Vu la délibération du Conseil municipal de Laveissière en date du 13 avril 2012 portant approbation du plan local d'urbanisme de Laveissière ;

Vu la délibération n°2023-CC-224 du Conseil communautaire en date du 14 décembre 2023 portant approbation de la révision générale du plan local d'urbanisme de la commune de Laveissière ;

Vu la délibération n°2024-018 du Conseil municipal de Laveissière en date du 1^{er} février 2024 instituant le droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones urbaines (U) et des zones d'urbanisation future (AU), couvertes par le PLU approuvé le 14 décembre 2023 ;

Vu la délibération n°2024-CC-206 en date du 09 décembre 2024 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 29 septembre 2025 ;

DECIDE

Article 1 : De refuser d'exercer le droit de préemption urbain sur le bien désigné ci-dessous :



Hautes Terres Communauté

Envoyé en préfecture le 02/10/2025

Reçu en préfecture le 02/10/2025

Publié le ID: 015-200066637-20251002-2025_DPRSDT_289-AR

Le 02 octobre 2025 DECISION PRESIDENT N°2025-DPRSDT-289

2.3 - Droit de préemption urbain

Date de dépôt au guichet (mairie)		15/09/2025		
Numéro d'enregistrement		DIA.015.101.25.0017		
Propriétaires du bien (vendeurs)				
Descri	ion du bien			
Adresse précise du bien	Hameau	Hameau du bec de l'aigle		
	153	15300 Laveissière		
	Section et N°	Superficie		
	AM	60 190	m²	
Références cadastrales				
	Superficie tota	<u>le 190</u>	m²	
Zonage du PLU			Uc	
Immeuble		Non bâti		
Nature des droits cédés		Pleine propriété		
Usage		Autre		
	édification d'un pylo	édification d'un pylone de retransmission radioélectrique		
Prix		10 000 €		
FIIA		10 000 €		
Prix / m² de terrain		52,63 /m²		
Acquéreurs		, - ,		
Signature de la DIA		12/09/2025		
Notaire ou autre mandataire		LINK Notaires		
	j Maî	Maître Carine CHARMETTON		

Article 2 : La présente décision ne vaut que dans la limite des renseignements contenus dans la déclaration d'intention d'aliéner;

Article 3 : Il sera rendu compte de la présente décision au prochain Conseil communautaire ;

Article 4 : Madame la Directrice de Hautes Terres Communauté est chargée de l'exécution de la

présente décision.

Le Président.

Didier ACH

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.